

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAPENDU

Séance du 12 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le six du même mois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude BUSTO, Maire.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Élisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, M. Alain POUMÈS, M. René MIRALLÈS, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Marie-Nadine GONZALEZ, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Sébastien MÉDEL, Mme Georgette LAURENT, M. Michel PLANCADE, M. Robert SUBIAS et M. Jean-Luc DOUTÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Mme Elisabeth ALLEMANY

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 15
Nombre de Membres présents : 15	Votes Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15	Abstention : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

Délibération n°05/2024

Budget annexe « Logements locatifs » : affectation du résultat 2023 au budget 2024

Le Conseil municipal,

Vu le résultat cumulé de la section de fonctionnement du CA 2023 de + 214 703.16 €

Vu le résultat cumulé de la section d'investissement du CA 2023 de - 43 982.41 €

Vu le besoin de financement de la section d'investissement de 43 982.41 €

Considérant que le résultat global de la section de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter au budget annexe « Logements locatifs » 2024 les résultats 2023 de la manière suivante :

Solde d'exécution d'investissement D 001 : - 43 982.41 €

Affectation en réserve R 1068 en investissement : 43 982.41 €

Report en fonctionnement R 002 : 170 720.75 €

Fait et délibéré en séance le 12 février 2024,

La Secrétaire de séance,
Elisabeth ALLEMANY

Le Maire,
Claude BUSTO




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20240212-CAPENDU_24_D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2024

Publication : 15/12/2023